

CHARTE DE LA DIVERSITE

La diversité est le fondement d'une société performante socialement et économiquement. Inscrite dans le « mission statement » du Réseau GES, la Charte de la diversité a pour objet de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans toutes ses composantes au sein des équipes du Réseau GES.

La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances.

Les engagements de la Charte de la diversité, traduits en actions mesurées et évaluées régulièrement, sont facteurs de progrès social et économique. Leur mise en œuvre dans toutes les activités de l'entreprise ou de l'organisation renforce la reconnaissance auprès de toutes les parties prenantes internes et externes en France et dans le monde.

Par la signature de la Charte de la Diversité, nous, Réseau GES, son Président et l'ensemble des salariés, nous engageons à :

- 1. Sensibiliser et former nos dirigeants et managers** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- 2. Promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
- 3. Favoriser la représentation de la diversité de la société française** dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
- 4. Communiquer sur notre engagement** auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos étudiants, partenaires et intervenants, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
- 5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue social** avec les représentants du personnel. 6. Evaluer régulièrement les progrès réalisés informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.